

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÊMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, BARON LISGAR, de Lisgar et Baillieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Paierie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant-en-Chef de l'Île du Prince-Edouard. A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, dans Notre Puissance, ce TRENTIÈME jour de DECEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix, et de Notre Règne la Trente-Quatrième.

Par Ordre,
EDOUARD J. LANGEVIN,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie,
 Canada.

CANADA.



LISGAR.

PUISSANCE
 du
 Canada.

[L. S.]

VICTORIA, *par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une Assemblée du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité d'Ottawa, le Premier jour du mois de Février prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au PREMIER jour du mois de FEVRIER prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons JUGÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à MERCREDI, le QUINZIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité d'Ottawa, le dit Premier jour de FEVRIER prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITE D'OTTAWA, MERCREDI, le QUINZIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, pour la dépêche des affaires, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.